

24 juillet 2018

2018-021



Avis de TMX relatif à la négociation boursière

Lancement du Programme de fournisseurs de liquidité Alpha TSX

Nous avons le plaisir d'annoncer le lancement prévu du programme de fournisseurs de liquidité Alpha TSX (FLA), qui devrait avoir lieu le 1^{er} août 2018, sous réserve des approbations réglementaires.

Le programme FLA donnera l'occasion aux fournisseurs de liquidité passive de profiter d'une réduction des droits par action applicables à la négociation passive sur Alpha lorsque certains seuils de volume sont atteints. L'objectif est d'inciter les FLA à fournir une liquidité cotée sur Alpha de façon plus continue tout au long de la journée et pour davantage de symboles. Cela devrait se traduire par une amélioration du taux d'exécution, une augmentation de la taille d'exécution et une réduction des coûts de négociation pour les courtiers qui acheminent leur flux d'ordres actifs vers Alpha.

Les détails du programme FLA figurent ci-dessous.

Programme de fournisseurs de liquidité Alpha TSX (FLA)

Les FLA approuvés sont admissibles à une réduction des droits de négociation applicables à l'apport de liquidité pour les titres autres que les titres de FNB si, pour un mois donné, leur volume de négociation passive combiné sur Alpha portant sur des titres autres que des titres de FNB dépasse un pourcentage établi du volume canadien total de négociation continue (VCTNC), conformément au barème suivant :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7	Niveau 8
% cible du VCTNC	0,25 %	0,50 %	0,75 %	1,00 %	1,50 %	2,25 %	3,00 %	3,75 %
Réduction des droits par action applicables à l'apport de liquidité pour les titres autres que les titres de FNB	0,000025 \$	0,00005 \$	0,000075 \$	0,0001 \$	0,000125 \$	0,00015 \$	0,000175 \$	0,0002 \$

Remarques :

- La réduction des droits applicable est pratiquée sur la totalité du volume de lots réguliers du FLA négocié passivement portant sur des titres autres que des titres de FNB pour le mois concerné.
- Le calcul du pourcentage cible du VCTNC prendra uniquement en compte le volume de lots réguliers du FLA négocié passivement sur Alpha portant sur des titres autres que des titres de FNB.
- Le VCTNC est calculé par Alpha et est établi à partir du volume canadien de négociation passive combiné pour les lots réguliers de titres inscrits à la TSX et à la TSXV (autres que les titres de FNB, les billets et les débetures), à l'exception des applications intentionnelles et des enchères d'ouverture et de clôture, pendant l'horaire de négociation continue de 9 h 30 à 16 h.
- Chaque FLA doit être préalablement approuvé par Alpha à partir d'une attestation du membre d'Alpha indiquant que l'activité de négociation du FLA constitue une activité de négociation pour compte propre d'un négociateur individuel ou d'un pupitre de négociation pour compte propre du membre d'Alpha ou d'un de ses clients auxquels il offre un accès électronique.
- Un FLA qui utilise plusieurs identifiants de négociateur peut demander que ceux-ci soient regroupés aux fins de l'évaluation de l'admissibilité aux rabais du programme FLA. Lorsqu'une demande d'ajout d'identifiant de négociateur est approuvée, l'ajout entre en vigueur au début du mois suivant.
- La participation au programme FLA nécessite la signature d'une convention de programme FLA entre la Bourse Alpha TSX et le membre de la Bourse Alpha TSX concerné.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cet avis, veuillez communiquer avec un membre de l'[équipe de gestion des comptes](#).

Jeff Foster	416 947-4229
Matthew Lee	416 947-4665
Graham MacKenzie	416 947-4534
Pete Osborne	+44 7555 690 996
Jon Schneider	416 947-4484
Michael Tintinaglia	416 947-6679